



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université de Perpignan Via
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007797

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Administration économique et sociale* (AES) proposée par l'Université de Perpignan Via Domitia est l'une des quatre mentions de licence du domaine *Droit, économie, gestion*. Elle prépare les étudiants aux métiers de l'administration publique nationale et territoriale ainsi qu'aux métiers du secteur tertiaire. Les étudiants de cette licence peuvent accéder à différents masters de droit ou de management. Pour permettre aux étudiants de réaliser cet objectif, cette licence leur offre une formation multidisciplinaire : des fondamentaux du droit, de l'économie et de la gestion, des enseignements d'ouverture (histoire et sociologie) et des enseignements d'acquisition des compétences transversales (informatique et deuxième langue vivante).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation dispensée par la licence *AES* repose sur de solides enseignements dans les fondamentaux des disciplines juridiques et économiques ; toutefois, il est à noter un déséquilibre entre les enseignements juridiques et les enseignements économiques et sociaux. Le taux d'enseignement de l'économie, pour les trois ans de licence, est de 22,5 % en cours magistraux et 11,5 % en travaux dirigés contre 63,8 % de cours magistraux et 42 % des travaux

dirigés pour les enseignements juridiques et sciences politiques ; les enseignements de gestion sont moins présents avec un taux de 12,8 % en cours magistraux et 7,6 % en travaux dirigés. Ce volume élevé des enseignements juridiques suggère un recentrage de la formation autour des objectifs annoncés. Les compétences transversales développées sont incohérentes avec les enseignements et les débouchés de la formation. Les débouchés de cette formation (fonction publique nationale et territoriale et secteur tertiaire : banque, assurance, conseil d'entreprise et cabinet comptable) et les emplois ciblés (agent administratif, comptable, employé de banque, fonctionnaire territoriale et agent d'assurance) exigent plus d'approfondissement dans les enseignements de gestion et les enseignements économiques. La coopération avec l'Institut d'Administration des Entreprises peut être considérée comme une première solution à cette ambiguïté. Les enseignements d'ouvertures et de compétences transversales, permettant aux étudiants d'acquérir d'autres compétences complémentaires aux fondamentaux de droit, d'économie et de gestion, sont assurés par cette licence. Une bonne progressivité entre les enseignements est à noter. Par ailleurs, cette licence montre une bonne connaissance de la dynamique du marché du travail et des besoins futurs en personnels administratifs. L'effectif de la première année de cette licence est en légère hausse depuis 2009 (il passe de 82 inscrits en 2009 à 127 inscrits en 2012) sauf que le taux de réussite est en baisse (23,2 % en 2009 contre 15,2 % en 2012) ; cette même baisse du taux de réussite est constatée pour la deuxième année entre 2009 et 2012, et pour la troisième année entre 2009 et 2011, le taux de 2012 est le plus élevé (70,8 %). Contrairement à l'effectif de la première année, celui de la troisième année est en baisse continue (il passe de 74 inscrits en 2009 à 22 en 2012).

Un manque de communication est à signaler pour cette licence ; peu de réunions d'informations sont organisées, ne ciblant que les enseignants du secondaire, et de faibles efforts sont faits pour la réorientation d'étudiants en situation d'échec. Toutefois, on peut constater la mise en place de dispositifs d'aide et de prise en charge des étudiants en situation d'handicap, des étudiants sportifs et des étudiants en formations continues. Des lacunes au niveau du tutorat sont constatées : d'une part à cause des étudiants peu motivés pour la réalisation de cette tâche solidaire et d'autre part en raison de l'absence de tuteurs pédagogiques. Les dispositifs d'aide à la réussite tels que les enseignements de mise à niveau sont absents et les enseignements de méthodologie du travail universitaire sont insuffisants. Un faible encouragement à la mobilité est ressenti par une offre timide de partenariats Erasmus au niveau L2. Tous ces éléments mènent à la conclusion que les dispositifs d'aide à la réussite ont été négligés.

L'insertion professionnelle des étudiants est un élément central de l'organisation des enseignements. Une volonté d'offrir aux étudiants un premier contact avec le milieu professionnel est visible par les différents moyens mis en place. Cette licence offre aux étudiants l'opportunité d'être suivis dans la préparation de leurs projets professionnels par l'enseignement intitulé « projet professionnel personnalisé » et un stage obligatoire d'une semaine à la fin de la troisième année de licence, même si cette durée est insuffisante. Plusieurs données relatives à l'insertion professionnelle des étudiants diplômés manquent, ce qui entraîne un manque de visibilité sur leur devenir. En revanche, un meilleur suivi des diplômés ayant intégré les masters est à noter (*Droit des affaires, Contentieux, Droit public, Management, MEF et Tourisme*). Le dossier donne plus de détails concernant l'admission des étudiants diplômés dans les différents masters proposés, en effet un nombre précis des étudiants ayant intégrés les master est donné pour chaque master (master *Droit des affaires* neuf étudiants en 2009 et deux étudiants en 2012, master *Contentieux* deux en 2012, master *Droit Public* deux étudiants en 2009 et six étudiants en 2012, master *Management* treize étudiants en 2009 contre seulement trois en 2012, master *MEF* trois étudiants en 2012 et master *Tourisme* un étudiant en 2010).

Cette licence est encadrée par une équipe pédagogique restreinte en nombre mais multidisciplinaire et diversifiée dans ses compétences. Cette équipe montre qu'elle connaît bien la population étudiante et leur offre une licence répondant à leurs besoins. Elle a aussi montré une grande flexibilité et une remarquable capacité d'adaptation, en intégrant les résultats des évaluations dans le processus d'amélioration de la formation. Cependant, cette équipe majoritairement composée d'enseignants-chercheurs a négligé la dimension professionnelle. Le seul intervenant professionnel externe assure 44 heures sur les trois ans de la licence, ce qui constitue un lien trop faible avec le milieu professionnel. Le conseil de perfectionnement est inexistant. Le diplôme est peu valorisé en général. L'autoévaluation fournie a été conduite avec transparence et sincérité, sauf que la bonne analyse n'a pas été suivie de réactions remarquables.

- Point fort :
 - La formation repose sur de solides enseignements dans les fondamentaux des disciplines juridiques et économiques.
- Points faibles :
 - L'absence du conseil de perfectionnement peut expliquer la faible professionnalisation des enseignements.
 - Un problème d'orientation et de réorientation des étudiants persiste tout au long du cursus.
 - La formation n'a pas trouvé les dispositifs adéquats à l'aide à la réussite.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette licence devrait donner plus d'importance aux enseignements de compétences transversales. Elle pourrait recentrer ou ajouter quelques enseignements destinés à ancrer cette licence dans l'administration économique et sociale (tels que la gestion budgétaire et le contrôle de gestion). Un renforcement de l'équipe enseignante par des intervenants externes est fortement conseillé.

Des efforts sont à réaliser pour encadrer et réorienter les étudiants, et plus généralement un réel dispositif d'aide à la réussite est souhaité. Il serait pareillement souhaitable que soit mis en place un dispositif de suivi des anciens diplômés pour aider l'établissement à collecter davantage d'informations concernant les non diplômés et les diplômés embauchés.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1^{er} juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE



Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Administration Economique et Sociale

Domaine : Droit, Economie, Gestion
Demande n°S3LI150007797

Réponse à l'évaluation

En vue d'intégrer et de suivre les recommandations de l'AERES:

- En ce qui concerne le renforcement des enseignements en gestion, il est possible d'accentuer les liens avec l'IAE en intégrant, par le choix d'options en troisième année de "Contrôle de Gestion" au S5 (en choix avec « Sociologie des acteurs politiques et sociaux » et « Politiques publiques du développement durable ») et de « Contrôle de Gestion Stratégique » au S6 (en choix avec "Politiques sociales").
- La licence AES reste une licence généraliste, mais l'intégration d'intervenants externes indispensables à la découverte du monde professionnel a été engagée par l'augmentation des heures d'enseignement de Mme Bureth (Chef d'entreprise), par l'association de M. Contet (Cadre territorial: Directeur Général des services de la Commune de Pollestres) et de M. Lissot (Attaché territorial: Directeur de l'Agence départementale d'information sur le logement), ainsi que par la mise en place d'un cycle de 11 Conférences (22h) assurées par des professionnels du monde de l'ESS. Le rapprochement progressif avec l'IAE devrait également permettre de travailler avec les intervenants externes de cet institut.
- Le conseil de perfectionnement est en cours de constitution pour une mise en service à la rentrée 2014: il sera composé des trois intervenants extérieurs enseignant dans la licence et d'un représentant du pôle économique du Conseil général, de l'ensemble des enseignants-chercheurs participants à la formation, des étudiants élus, de la Responsable Administrative de l'UFR ainsi que de la secrétaire de l'AES. Les réunions auront lieu à trois reprises dans l'année (début d'année universitaire et à l'issue de chaque semestre écoulé).
- Le dispositif d'aide à la réussite est désormais, d'un point de vue institutionnel, dévolu au service de la DOSIP de l'UPVD qui reçoit les étudiants pour informations en

cas de volonté de réorientation ainsi que pour toutes questions relatives à la poursuite de leurs études ou de leur orientation professionnelle. Dans le cadre plus spécifique de l'AES, l'interruption du Plan Licence faute de moyens a été compensée par un engagement informel mais réel de l'ensemble des enseignants chercheurs. Les étudiants bénéficient de contacts, de rencontres et conseils personnels pour leur choix d'études et de métiers.

- Concernant la diminution des effectifs en L2 et L3, il est consécutif notamment à une politique mise en œuvre par l'équipe pédagogique et la commission pédagogique lors de la réception des très nombreux dossiers d'étudiants ayant un diplôme BAC plus 2 (BTS, DUT...). Le fort taux d'échec (et d'étudiants doublant- voire triplant leur année) observé chez des étudiants ne disposant pas des bases théoriques indispensables à la réussite en L2 et L3 a obligé à une certaine vigilance.

- Quant aux compétences transversales qui ont pour objet d'amener les étudiants à mettre en œuvre les aptitudes acquises dans les matières fondamentales et additionnelles, l'objectif a été de les orienter, dans la maquette actuelle, principalement vers des maîtrises de compétences recoupant plusieurs disciplines (méthodologie générale " Méthodes de techniques d'expression", Informatique et langue) ainsi que vers l'exploitation du potentiel acquis pour l'insertion professionnelle (PPP, Valorisation des compétences, Stratégie de recherche de stage et d'emploi, Gestion de projet, Conférences de professionnels, stage).

- Les démarches de communication sur la Licence existent dans le cadre des forums étudiants départementaux et régionaux ainsi que par l'accueil des lycéens sur le campus (Journée Campus). Elles ont été enrichies par des réunions avec des enseignants et chefs d'établissements de Lycées ainsi que par la présentation de la formation dans les classes de terminales par une équipe de trois enseignants-chercheurs (un économiste - un juriste et la directrice de l'AES). Mais il vrai que la communication doit être encore accentuée par la rencontre plus fréquente avec les lycéens, notamment les classes de premières (comme cela a été décidé en association avec les proviseurs adjoints des établissements des Pyrénées-Orientales).



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE